Chicoutimi, 24 novembre 1884

Mgr. CHARLES GUAY, Prot. Apost.

ad instar, Miss.

Ristigouche.

Monseigneur.

Voyant par votre lettre du 15 courant, que mon abstention à vous donner le titre que vous avez reçu de la cour de Rome vous est désagréable, je le mets volontiers à la tête de la présente.

Je suis vraiment malheureux dans mes explications puisqu'elles ne peuvent vous satisfaire. Cependant ces explications sont l'exposé vrai des faits tels que passés et que je pourrai, au besoin, corroborer par des témoignages assermentés. Vous n'exigerez pas, je l'espère, que pour vous satisfaire je trahisse la vérité et me charge d'une faute que je n'ai pas commise.

Si, comme vous m'en accusez, ma conscience me reprochait d'avoir répandu la calomnie contre vous, je connais assez mon devoir et j'ai assez souci de mon salut pour m'empresser de la réparer. Mais comme il n'en est pas ainsi, j'affirme de nouveau et en toute sûreté de conscience ce que je pourrai faire établir sous la foi du serment savoir : que ce n est pas moi qui ai appris aux personnes qui se trouvaient au presbytère de St-Sauveur, au jour et dans les circonstances mentionnés dans votre lettre, votre affaire d'Albany ; qu'au contraire je n'ai fait que répéter ce que je venais d'entendre dire. Le révérend père Bournigal, supérieur des oblats de St-Sauveur connaît parfaitement quel est celui qui, le premier, a rapporté cette nouvelle, et j'en appelle à son témoignage. Que votre rapporteur n'ait pas entendu celui qui, le premier, a raconté cette histoire, c'est possible. Mais cette preuve négative ne saurait ni renverser les faits, ni me rendre coupable.